

PROCES VERBAL N°35 DES COMPETITIONS DE JEUNES

Réunion du : Jeudi 10 Avril 2025

A : 14H00 au siège du District Gard Lozère

Président : MR BARLAGUET

Présents : MRS Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Michel UDOVIVIC. Jean Marie TASTEVIN

Absent excusé : MR Stéphane BROCCQ

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°34 du 03 Avril 2025

RETOURS CSR . DISCIPLINE. APPEL (informations clubs)

➤ CSR DISCIPLINAIRE :

U19D1 POULE A

N. PISSEVIN VALDEGOUR/ENT RAIA ST MARTIN du 29.03.2025

Dit match perdu par pénalité à N. PISSEVIN VALDEGOUR pour en reporter le bénéfice à ENT RAIA ST MARTIN.

CHUSCLAN LAUDUN/N. PISSEVIN VALDEGOUR du 15.03.2025

Dit match perdu par pénalité à N. PISSEVIN VALDEGOUR pour en reporter le bénéfice à CHUSCLAN LAUDUN.

N. PISSEVIN VALDEGOUR/AS POULX du 08.03.2025

Dit match perdu par pénalité à N. PISSEVIN VALDEGOUR pour en reporter le bénéfice à AS POULX.

➤ CSR :

U15D2 POULE A

VEZENOBRES CRUVIERS/US GARONS du 05.04.2025

Dit match perdu par pénalité à MARGUERITTES pour en reporter le bénéfice à l'équipe de US TREFLE 2.

U15D2 POULE B

ES MARGUERITTES/US TREFLE du 30.03.2025

Dit match perdu par pénalité à MARGUERITTES pour en reporter le bénéfice à US TREFLE



U19D1 POULE A

ENT RAIA ST MARTIN/VEZENOBRES du 05.04.2025

Dit match perdu par forfait à VEZENOBRES pour en reporter le bénéfice à ENT RAIA ST MARTIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE
MR Patrick AURILLON



LE PRESIDENT,
MR Bernard BARLAGUET

